

Comité des parties

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention du Conseil de l'Europe
sur la prévention et la lutte contre la
violence à l'égard des femmes et la
violence domestique (Convention
d'Istanbul)

**Liste des décisions prises lors de la 15^e réunion
Strasbourg, 5 décembre 2023**

IC-CP/Inf(2023)LD15

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour révisé tel qu'il figure dans le document IC-CP(2023)OJ15 prov.

Point 5 de l'ordre du jour : Recommandations sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul

Sur la base du projet de recommandation approuvé par le Comité des Parties en janvier 2018 (et figurant dans le document IC-CP(20186), le Comité a adopté des recommandations au titre du premier cycle d'évaluation (de référence), adressées aux gouvernements de :

- **Croatie** [IC-CP(2023)15-prov];
- **Grèce** [IC-CP(2023)16-prov];
- **Irlande** [IC-CP(2023)17-prov];
- **Luxembourg** [IC-CP(2023)18-prov];
- **Macédoine du Nord** [IC-CP(2023)19-prov] ; et
- **République de Moldova** IC-CP(2023)20-prov].

Point 7 de l'ordre du jour : Election des membres du Bureau

Conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, le Comité a réélu :

- **Tanja GONGGRIJP (Pays-Bas)**, en tant que présidente du Comité des Parties
- **Gilberto JERÓNIMO (Portugal)**, en tant que premier vice-président du Comité des Parties
- **Daniela CUJBĂ (République de Moldova)**, en tant que deuxième vice-présidente du Comité des Parties.

Leur mandat débutera le 1er février 2024 et s'achèvera le 31 janvier 2025.

Point 9 de l'ordre du jour : Date de la prochaine réunion

Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion le 6 juin 2024.